

parle que de la communion, n'est pas heureux. Le Pape dit *pœnitentiam & communionem non debere suscipi* ; mais il ne pouvoit plus répéter le mot *pœnitentia* en disant *meliùs est sine visibili communione persistere*, parce que *sine pœnitentiâ persistere* faisoit un sens révoltant & exprimait l'impénitence. — D'ailleurs il est moins absurde qu'un hérétique m'apporte l'Eucharistie que de le reconnoître pour mon juge constitué par l'Eglise. Je vous ai fait observer que les premiers chrétiens portoient l'Eucharistie chez eux, que Marie Stuart se communia elle-même &c; qu'en cela il n'y avoit aucune juridiction *. Vous n'y répondez rien. Et cela est naturel. Vous déclarez vous-même que vous ne cherchez pas à avoir raison, mais à montrer seulement que j'ai tort. Charmante intention !

Voyez ce

passage,

1 Janv.,

p. 20.

* 1 Fév.,

p. 187.

Vous trouvez que les schismatiques qui suivoient l'obédience de l'anti-pape Grégoire VII, ne sont nullement semblables *aux ministres de l'église constitutionnelle de France*, qui valent bien mieux selon vous, & sont tout autrement pourvus de juridiction.... Une oreille perce; encore un moment, elle sera plus à découvert.

P. 19. Je laisse la charmante exclamation sur les *hyperboles monstrueuses*, qui sont le *moindre défaut de mes citations*, de la justesse desquelles cependant j'espère que vous êtes maintenant convaincu; & je me borne à vous prier de ne pas condamner de *fervens & éclairés chrétiens* qui refusoient même à la mort le baptême des chrétiens. S. Athanase qui a loué leur